

ERIC BOTHOREL

Député de la 5<sup>e</sup> circonscription des Côtes d'Armor

Lannion, le 26 janvier 2026

## COMMUNIQUÉ DU DÉPUTÉ ÉRIC BOTHOREL

### Sur l'interdiction des réseaux sociaux aux mineurs

#### Réseaux sociaux et mineurs : rézoré ! Ça suffit, comme on dit en breton.

Pendant des années, nous avons voulu croire que les réseaux sociaux seraient une promesse d'émancipation. Une fenêtre ouverte sur le monde, sur la connaissance, sur les cultures, sur l'actualité internationale. Et ils l'ont été, parfois. Ils ont permis à des peuples opprimés, en Ukraine, en Palestine, en Iran, de rendre visibles leurs combats et leurs souffrances. Mais cette promesse a été trahie.

Progressivement, certaines plateformes ont fait un autre choix : celui de la captation de l'attention à tout prix. À l'information et à la vérité, elles ont préféré l'émotion brute, le sensationnel, jusqu'à l'abject. Les algorithmes ont encouragé les contenus les plus clivants, les plus violents, les plus dégradants — particulièrement pour les plus jeunes.

Twitter fut longtemps un outil d'information et de débat d'une richesse inédite. Depuis son rachat, il est devenu, sous l'impulsion de son propriétaire, un espace où prospèrent discours de haine, complotismes et la nazie nostalgie, au nom d'une conception dévoyée de la liberté d'expression. Pire encore, des outils d'intelligence artificielle ont été détournés pour produire des contenus sexistes et violents, notamment des images humiliantes visant des femmes et des jeunes filles. Ces dérives ne sont pas accidentelles : elles sont le produit d'un modèle économique qui privilégie le « clic », quel qu'en soit le prix humain.

Au-delà des enjeux démocratiques, la science alerte désormais clairement sur les conséquences sanitaires de ces usages, en particulier pour les adolescents. Dans un rapport de référence, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) met en évidence des effets préoccupants liés à une exposition intensive aux réseaux sociaux : troubles du sommeil, anxiété, symptômes dépressifs, altération de l'image de soi, renforcement des stéréotypes de genre.

Ces effets touchent plus durement encore les jeunes filles, particulièrement exposées à la pression sociale et aux violences numériques.

Les réseaux sociaux ne sont pas neutres. Ils s'adressent à des cerveaux en construction, à un âge où la quête de reconnaissance et le regard des autres sont déterminants. Laisser ces plateformes décider seules des règles du jeu, c'est accepter qu'elles façonnent la santé mentale et sociale de toute une génération.

Face à cela, l'inaction n'était plus une option.

---

ERIC BOTHOREL

Député de la 5<sup>e</sup> circonscription des Côtes d'Armor

C'est pourquoi l'Assemblée nationale a adopté deux mesures fortes : l'interdiction de l'inscription des mineurs de moins de 15 ans sur les réseaux sociaux et la mise en pause des téléphones portables dans les lycées pendant les heures d'enseignement. Ces décisions ne relèvent ni de la morale ni de la facilité. Elles relèvent de la responsabilité politique et de la protection de la santé publique.

Depuis 2017, la France, sous l'impulsion du président de la République, plaide pour une régulation européenne ambitieuse. À l'échelle de 450 millions de citoyens, l'Union européenne est la seule capable d'imposer des règles contraignantes à ces géants internationaux. Trop souvent pourtant, la réglementation a manqué de fermeté dans son application. L'été dernier, un pas décisif a été franchi avec la possibilité d'imposer une vérification de l'âge sur les réseaux sociaux — une solution techniquement maîtrisée, déjà utilisée pour d'autres contenus sensibles.

La loi adoptée par l'Assemblée pose ainsi le principe d'une « majorité » numérique. Elle devra encore être consolidée par le Sénat, examinée au niveau européen et validée par le Conseil constitutionnel. C'est le prix de la solidité juridique dans un État de droit. J'ai d'ailleurs, attiré l'attention de mes collègues sur les fragilités du texte que nous avons adopté.

Mais la régulation ne saurait suffire.

L'école doit rester le lieu de la transmission des savoirs et de la construction de l'esprit critique. Elle doit préparer les jeunes à comprendre les médias et les réseaux sociaux, pour qu'ils puissent y accéder, le moment venu, de manière éclairée et accompagnée. Les familles ont également un rôle central : les outils de contrôle parental existent, mais sont trop peu utilisés. On n'apprend pas à conduire sans accompagnement ; il en va de même dans l'univers numérique.

Enfin, soyons lucides : les dérives des réseaux sociaux ne concernent pas uniquement les mineurs. Désinformation, escroqueries, manipulations affectent aussi les adultes. La puissance publique doit mieux protéger l'ensemble de la société, notamment par la sécurisation de nos infrastructures numériques et la mise en place de filtres efficaces contre les arnaques.

L'interdiction n'est pas une fin en soi. Elle est une étape nécessaire. Le véritable enjeu est désormais celui de la mise en œuvre et de la poursuite d'un travail exigeant de régulation, pour que le numérique redevienne un espace d'émancipation — et non un terrain de prédition idéologique, économique et sanitaire.